



Handicap auditif et maintien en emploi



27 juin 2024 – 10h30 – 12h



Le PRITH île-de-France : un engagement collectif en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap



Un cycle d'ateliers d'information à distance dédié aux services de prévention et de santé au travail



Des replays en ligne sur le site du PRITH Ile-de-France



Un nouveau format complémentaire, le podcast !

1/ Comprendre le handicap auditif et son retentissement

2/ La sécurisation des parcours des personnes sourdes et/ou malentendantes : zoom sur les actions proposées par ESCAVIE et ID Ergonomie

3/ Intégration et maintien en emploi des personnes présentant un trouble auditif : zoom sur les actions proposées par les Appuis Spécifiques handicap auditif et leur articulation avec les SPST

4/ Conclusion et Evaluation

1/ Comprendre le handicap auditif et son retentissement

2/ La sécurisation des parcours des personnes sourdes et/ou malentendantes : zoom sur les actions proposées par ESCAVIE et ID Ergonomie

3/ Intégration et maintien en emploi des personnes présentant un trouble auditif : zoom sur les actions proposées par les Appuis Spécifiques handicap auditif et leur articulation avec les SPST

4/ Conclusion et Evaluation

Introduction : Comprendre le handicap auditif et son retentissement



Timing du replay : 2:04



Bénédicte ANDRE

Cheffe de service

INFOSENS



Réseau d'actions
pour l'inclusion des personnes
sourdes et malentendantes



Atelier PRITH

à destination des SPST d'Île-de-France

« Handicap auditif et maintien en emploi »

Bénédicte ANDRE

Jeudi 27 juin 2024

Situation et enjeux de la personne sourde/malentendante

**Comprendre le handicap auditif et son
retentissement**

Différentes trajectoires des personnes sourdes et malentendantes

> différents modes de communication

Oral



Source : <https://groupeifsbedmar.wordpress.com/>

Oral et LPC

Langue française
Parlée Complétée



Source : <https://www.isoaccessibilite.fr>

LSF

Langue des signes
française

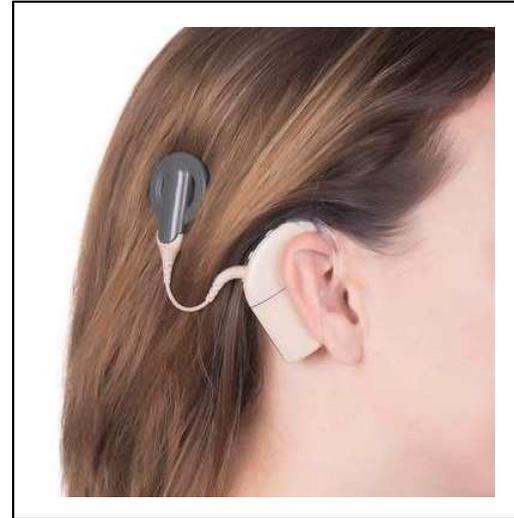


Source : france-handicap-info.com

> Différents types d'appareillage : les aides auditives



Appareil auditif



Implant cochléaire

Impacts sur l'emploi

Les professionnels de la communication



Interprète en LSF



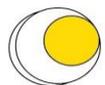
Codeur LPC



• Preneur de note

Téléphoner avec une personne sourde

- Le cadre législatif de l'accessibilité téléphonique
- Les services proposés : LSF, LPC, transcription écrite
- Les opérateurs :



DeafFI
ENGAGÉS POUR VOTRE RELATION CLIENT



La transcription écrite



Solutions à la portée de tous

Aides techniques, technologiques et numériques

- Micro HF ou boucle magnétique notamment pour les malentendants en présentiel
- Systèmes de reconnaissance vocale vers une transcription instantanée :

Microsoft Translator, Group Transcribe, Transcription instantanée (Google), AVA, Transcrib PPT, Word, TEAMS



- Centre relais téléphonique pour les services publics : Acceo

→ Pour un bon fonctionnement de la transcription écrite instantanée, il faut être doté d'un micro de bonne qualité



La surdité en France – quelques chiffres



- Plus de 7 millions de personnes reconnaissent avoir au moins une déficience auditive soit 11.2 % des français
- Des profils différents :
 - Sourd
 - Malentendant

Présentation de la structure

Présentation d'INFOSENS

Un réseau d'action pour l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes

Infosens est un centre d'appui et d'expertise en surdité

Créé par l'INJS avec plusieurs partenaires :

- La Région Ile-de-France
- La FHF (Fédération Hospitalière de France)
- La Fondation pour l'Audition
- Le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)
- Le CNIS (Centre National d'Information sur la Surdit )
- Le RFS (R seau Francilien Surdit )



Présentation des différentes missions

Des objectifs et des leviers d'action

Accompagner la personne

sourde ou malentendante

dans son parcours de vie



Informier et former

le grand public

pour assurer une accessibilité



Une information
accrue autour
des surdités

Sensibilisation



Un parcours de
soins amélioré

Prévention



Une insertion
socio-professionnelle
renforcée

Accompagnement

Présentation du site internet mis en ligne depuis juin 2023

<https://www.infosens.fr/>

The screenshot displays the homepage of the Infosens website. At the top, there is a navigation menu with links for 'Réseau Infosens', 'Sensibilisation', 'Accès physique', 'Informations', and 'Projets'. Below the navigation is a large blue banner with the text 'BIENVENUE SUR LE SITE D'INFOSENS' and a circular image of two people. Underneath the banner is a 'RESSOURCES' section with three buttons: 'FICHES FALC', 'CARTE DES LIEUX ACCESSIBLES', and 'ANNUAIRE DE CONTACTS'. The 'LES ACTUALITÉS' section features four news cards with titles like 'EMPLOI ET SUBOITE', 'INTERVIEW FRANCE TRAVAIL', 'PREVENTIVA POURQUOI ET COMMENT FAIRE TESTER SON AUDITION', and 'ENQUÊTE - ACCÈS AUX SPECTACLES PRIVÉS DES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES'. Each card includes a small image and a brief text snippet.

Carte interactive INFOSENS

- permettant aux usagers sourds et malentendants d'accéder plus facilement aux coordonnées de professionnels de différents corps de métiers en spécifiant les modes de communication accessibles à ce public.
- disponible gratuitement et librement en ligne
- recensé plus de de 500 services, associations et professionnels, principalement dans le domaine de la santé et les services publics comme les MDPH.

Accueil / Informations / Carte des lieux accessibles

CARTE DES LIEUX ACCESSIBLES

Filtrez par catégories :

- Administratif
- Aides humaines
- Association
- Culture
- Emploi
- Formation
- Justice
- Logement
- Santé

100% Handimanique pour la réussite des jeunes handicapés

Académie de la Langue des Signes Française

Accès Culture

ACFOS

ADIL 78

AFONSO Sophie

AGARD BERGHEAUD Marielle

AGOT Anne

AISPAS - SAVS

ALDEM Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants

Al INFO Niolenia

Des capsules vidéo pour casser les préjugés

Exemple : les acouphènes ou l'hyperacousie



Ces capsules-vidéos sont disponibles sur Youtube

Enquête : Accès aux soins des personnes sourdes ou malentendantes en France

L'accès aux soins est une obligation à la fois légale et déontologique en France.

Cependant, la **surdit  est un handicap invisible** entraînant des conséquences sérieuses sur le parcours de soin, notamment le **renoncement aux soins**.

En effet, les personnes sourdes ou malentendantes font face à des difficultés spécifiques, par exemple dans la **communication avec les soignants**.

L'enquête

Professionnels	Patients
 Avril – mai 2023	 Avril – juin 2023
 237 réponses	 185 réponses
 Mesurer les problèmes concrets et les difficultés de communication dans le parcours de soin	

Les patients sourds ou malentendants



Seuls **16%** des patients interrogés n'ont jamais eu de difficultés pour comprendre ou communiquer avec leur médecin



21% des répondants déclarent avoir déjà renoncé à des soins



74% des répondants ne connaissent pas les Unités d'Accueil et de Soins aux Sourds

Les professionnels de santé

65% des personnes interrogées ne connaissent pas les Unités d'Accueil et de Soins aux Sourds

76% du personnel soignant n'a pas été sensibilisé à l'accueil des personnes sourdes dans le cadre de leur profession

83% des professionnels de santé interrogés disent vouloir être sensibilisés sur ce sujet

1/4 des médecins proposent uniquement une prise de rendez-vous par téléphone, moyen difficile pour un patient sourd ou malentendant



Améliorer l'accès aux soins des patients par la formation et la sensibilisation des soignants

Pour en savoir plus :
www.infosens.fr



Réseau d'actions
pour l'inclusion des personnes
sourdes et malentendantes

Merci de votre attention

Pour suivre l'activité du service INFOSENS :

<https://www.infosens.fr/>

Linked in



YouTube



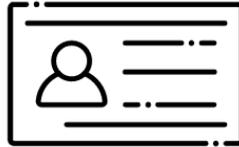
1/ Comprendre le handicap auditif et son retentissement

**2/ La sécurisation des parcours des personnes sourdes et/ou malentendantes :
zoom sur les actions proposées par ESCAVIE et ID Ergonomie**

*3/ Intégration et maintien en emploi des personnes présentant un trouble auditif :
zoom sur les actions proposées par les Appuis Spécifiques handicap auditif et leur
articulation avec les SPST*

4/ Conclusion et Evaluation

2/ La sécurisation des parcours des personnes sourdes et/ou malentendantes : zoom sur les actions proposées par ESCAVIE et ID Ergonomie



Timing du replay : 21:10

Olric MARTINOT-LAGARDE,

Ergonome

ARERAM - ID Ergonomie

Atelier

Handicap Auditif et Maintien en Emploi

Étudier l'environnement de travail
et les interactions avec les collègues

Intervenant : Olicr MARTINOT-LAGARDE

Plan

- Présentation de I. D. Ergonomie
- Sollicitations et Prestations
- Présentation de différents cas concrets
- Conclusions et Réflexions

I. D. Ergonomie

- Équipe de 6 intervenants dont
 - ◆ Deux spécialistes “Accessibilité des lieux de travail”
- Création de la structure en 1998 pour venir en aide aux entreprises d’Ile-de-France et aux médecins du travail dans le cadre du maintien dans l’emploi ou de l’insertion de salariés présentant des problèmes de santé pour exercer leur activité professionnelle.

Qui peut bénéficier de nos interventions ?

■ Salariés ou Agents

- ◆ Les salariés des entreprises éligibles au Fonds de l'Agefiph ou les agents du secteur public (où leur employeur est éligible aux aides du FIPHFP) peuvent bénéficier de nos prestations sur prescriptions.
- ◆ Les salariés des entreprises privées signataires d'un accord d'entreprise en faveur de l'emploi des Personnes Reconnues Travailleurs Handicapés. L'intervention est prise en charge par le budget alloué à la Mission Handicap.

■ Indépendants, artisans, profession libérale

Qui peut solliciter I. D. Ergonomie ?

- Les prescripteurs des “Études Ergonomiques” sont :
 - ◆ Les OPS (Organismes de Placement Spécialisés) : principalement les “Cap Emploi”
 - ◆ Les Centres de Gestion (Fonction publique territoriale)
 - ◆ Les acteurs des Centres de médecine du travail
- Les prescriptions sont transmises directement au Groupement : “I. D. Ergonomie et SVP Ergonomie”
- Les Missions Handicap, des entreprises privées signataires d’un accord, nous sollicitent directement.

Les prestations

- Depuis 1998, I. D. Ergonomie a expertisé plus de 8000 **situations de travail handicapantes**, en collaboration avec le médecin du travail et les acteurs de l'entreprise, pour tout type de handicap et dans tous les secteurs d'activité.
- I. D. Ergonomie **adapte la nature de ses interventions** en fonction de la demande de l'entreprise, de la (ou des) personne(s) concernée(s) et du médecin du travail.

Les types de prestations

- Service information au téléphone
- Aide à la validation
- Recherche de solutions
- Conduite de projet
- Accompagnement de projet d'entreprise

Complétés par

- ◆ Une assistance à la consultation de fournisseurs
- ◆ Une aide à la constitution des dossiers techniques et financiers

(Pour les Études Ergonomiques, le prescripteur aide au dépôt du dossier à l'Agefiph)

Présentation de différents cas concrets de Personnes porteuses d'un Handicap Auditif

- ◆ Ingénieur d'étude dans un groupe international
- ◆ Cuisinier dans une maison de retraite

- L'entreprise fait partie d'un grand groupe qui travaille à l'international.
- La salariée a été embauchée en début mars 2020 au sein d'une équipe de 4 personnes.
- Du fait du confinement, elle a commencé en distanciel à 100%. Les réunions journalières avec uniquement les personnes de son équipe duraient une petite heure.

- La salariée souffre d'une déficience auditive sévère :
 - ◆ Elle porte deux appareils auditifs qui l'aide dans sa lecture labiale. Elle est parfaitement oralisée
 - ◆ Elle rencontre des difficultés pour suivre les conversations à plusieurs, spécialement sans support visuel
 - ◆ La lecture labiale est source de fatigue

- Au vu de sa pathologie, le médecin du travail rédige une fiche d'aptitude stipulant "mettre à disposition tous les équipements permettant de lui faciliter les échanges avec ses collègues"

- La période en distanciel s'est bien passée et la période d'essai a débouché sur un CDI.
- La reprise en présentiel s'est accompagnée d'une augmentation progressive du nombre de réunions.
- Après quelques mois de travail sur site, la fatigue est devenue insupportable et les collègues n'étaient pas conscients des efforts fournis par la salariée.
- Le médecin du travail nous sollicite pour qu'une analyse de la situation de travail soit faite afin que cette embauche ne se termine pas par un abandon de poste.

Ingénieur d'étude

L'analyse des situations critiques

Pour les réunions :

- Pas d'ordre du jour pour les réunions
 - Pas de compte-rendu de réunion
 - Absence de support écrit
 - Un éclairage insuffisant ou contre-jour voire le noir complet pendant la projection des diapositives
 - Des réunions qui se succèdent
- *Impossibilité de se préparer aux sujets qui seront abordés*
 - *Pas de trace écrite pour s'y reporter*
 - *Difficultés à se repérer dans la présentation*
 - *Impossibilité de lire sur les lèvres de l'orateur et de prendre des notes*
 - *Grande fatigue car demande de la concentration pour suivre*

Ingénieur d'étude

Pour les réunions :

- Pas d'ordre du jour pour les réunions
- Pas de compte-rendu de réunion et des décisions prises
- Absence de support écrit
- Un éclairage insuffisant, contre-jour ou le noir complet pendant les projections
- Des réunions qui se succèdent

Les aménagements retenus

Progressivement, différentes actions ont été mises en place :

- Un ordre du jour ce qui permet de choisir l'ordre des sujets abordés et de s'y préparer
- Un simple résumé indiquant les décisions prises
- Présentation avec des supports envoyés avant la réunion
- L'éclairage supprimé vers le tableau mais présent dans la salle et sur l'orateur
- Prévoir des temps de pauses

- ❖ Au départ, la salariée qui n'avait jamais bénéficié d'un aménagement ne souhaitait pas d'intervention car elle ne voulait pas être stigmatisée.
- ❖ Au vu de sa fatigue, le médecin du travail a insisté pour qu'une intervention ergonomique se mette en place.
- ❖ La salariée a demandé que les rendez-vous se déroulent tous hors de son service pour ne pas être mise à l'écart.
- ❖ *Les aménagements mis en place progressivement sont considérés par les collègues comme une réelle amélioration et ont permis de maintenir la salariée à son poste.*

- Le salarié travaille au sein d'un restaurant d'une maison de retraite qui fait partie d'un groupe.
- Le salarié occupe ce poste depuis 7 ans et travaille en rotation avec une autre personne.
- La répartition des repas des résidents est à la charge des gouvernantes d'étages qui descendent en cuisine avant 11h pour indiquer le lieu de la prise des repas de chaque résident (en fonction des visites, de la fatigue, des soins ...).

- Le salarié souffre d'une déficience auditive :
 - ◆ Il porte deux appareils auditifs qui l'aide dans sa lecture labiale. Il est oralisé
 - ◆ La lecture labiale est une aide précieuse pour comprendre son interlocuteur
 - ◆ Il rencontre des difficultés pour répondre au téléphone
- Au vu de sa pathologie, l'entreprise en lien avec le médecin du travail a fait doubler les alarmes sonores par des flashes lumineux

Cuisinier

*L'élément déclencheur :
Insatisfaction des résidents*

- Depuis un mois environ, la qualité des repas servis se dégrade (plats trop ou pas assez cuits) et les répartitions ou les spécificités des menus (mixés, sans viande, sans sucre,...) ne sont pas toutes prises en compte.
- Le médecin du travail nous sollicite pour qu'une analyse de la situation de travail soit faite afin que le cuisinier ne soit plus en difficultés et qu'il puisse être maintenu dans son emploi.

- Répondre aux appels téléphoniques des gouvernantes
 - *Difficultés pour entendre la sonnerie du téléphone, pour comprendre les informations et pour noter*
- Répondre pendant les temps de préparation des mets
 - *Temps de travail entrecoupé*
- Informations données au téléphone
 - *Pas de lecture labiale possible*
- Alarmes lumineuses pour doubler les alarmes sonores des fours
 - *Difficultés à se repérer entre tous les flashes lumineux*

Cuisinier

- Répondre aux appels téléphoniques des gouvernantes
- Répondre pendant les temps de préparation des mets
- Informations données au téléphone
- Flashes lumineuses pour doubler les alarmes sonores des fours

Les aménagements retenus

- Suppression des appels téléphoniques et mise en place d'un tableau aimanté pour pouvoir modifier rapidement le lieu du repas
- Temps de travail qui n'est plus entrecoupé
- Pas d'informations données à distance
- Point sur les flashes à conserver car trop de sollicitations est source de fatigue

- ❖ Au départ, le cuisinier n'était pas partant pour la mise en place de l'intervention car il redoutait son licenciement.
- ❖ Au vu de son ancienneté sur le poste, le médecin du travail a proposé qu'une intervention ergonomique se mette en place pour comprendre la dégradation de la situation.
- ❖ *Les aménagements mis en place ont été validés par les deux cuisiniers qui se partagent la cuisine.*
- ❖ *Les Gouvernantes sont redescendues à la cuisine pour indiquer la répartition des lieux de repas des résidents avec l'utilisation du tableau aimanté qui simplifie le travail de répartition pour tous les acteurs*

Handicap Auditif

Les points importants

1/2

De façon générale, travailler sur les environnements :

- Environnement **sonore** : bruyant ou avec du matériel roulant
 - Environnement **lumineux** : sombre ou avec un éclairage insuffisant ou contre-jour
 - Environnement avec de la poussière ou de l'humidité
- Efforts pour distinguer les sons (fatigue) et pour localiser la provenance du bruit (sécuritaire)
 - Lecture labiale difficile voire empêchée et engendrant une fatigue visuelle
 - Risque de rendre l'appareillage défectueux

Handicap Auditif

Les points importants

2/2

De façon générale :

- Les autres sens sont sollicités
 - Les réunions longues et nombreuses qui se succèdent
 - Les consignes orales
 - Positionnement par rapport aux circulations
 - Les besoins de la personne concernée
- Ne pas surcharger un autre sens (ex : si travail minutieux éviter vibration)
 - Avoir conscience que la concentration demandée est sources de fatigue
 - Transcrire les consignes
 - Placer le poste avec la porte d'entrée dans le champ de vision
 - Prévoir un moyen de compensation en concertation avec l'intéressé(e) et le collectif

- La porte d'entrée d'une intervention ergonomique pour I. D. Ergonomie est principalement le **maintien** dans l'emploi d'une personne en situation de handicap à son poste de travail et dans ses déplacements.
- Les temps d'échanges, d'observations et d'analyses avec la personne concernée, ses collègues et l'encadrement sont indispensables pour **comprendre la situation et les enjeux** et également pour **cerner les marges de manoeuvre**.

Conclusions et Réflexions

2/3

- L'étude et les aménagements (poste de travail et accessibilité) bénéficient à la personne concernée en premier lieu mais également aux collègues directs voire même au **collectif de travail**.
- Lors de la finalisation d'une intervention, nous explicitons la **différence entre la compensation** du handicap et **l'amélioration** des conditions de travail.
- Un aménagement n'est pas définitif et peut être ré-étudié au regard de **l'évolution de l'état de santé** et/ou des **tâches confiées**.

- Les solutions retenues sont le résultat d'un travail en équipe où l'engagement de chacun est indispensable dans la réussite du projet. C'est une **co-construction pluridisciplinaire**.
- L'ergonome peut être un **catalyseur** au sein d'un groupe. Une intervention permet de clarifier la situation et, si besoin, d'orienter les acteurs du projet vers d'autres domaines. La résolution d'un problème n'est pas toujours que matérielle ou organisationnelle.

I. D. ERGONOMIE

Merci pour votre attention

Olrice Martinot-Lagarde

2/ La sécurisation des parcours des personnes sourdes et/ou malentendantes : zoom sur les actions proposées par ESCAVIE et ID Ergonomie



Timing du replay : 43:28



Claire MAGNÉ

Ergothérapeute - Direction de
l'Action Sanitaire et Sociale et de
l'Autonomie

ESCAVIE



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France

Poste de travail du salarié malentendant

Claire Magné

Ergothérapeute

Escavie CRAMIF



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France

ESCAVIE

- Un service de la CRAMIF
- CICAT : Centre d'information et de conseil sur les aides et aides-techniques
- Centre de ressources



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

NOTRE PUBLIC

- Les personnes en situations de handicap, tout âge, toute situation
- Perte d'autonomie ou d'indépendance
- L'entourage
- Les professionnels

NOS DOMAINES

- Mobilité : Aides à la marche - Fauteuils roulant, scooter adaptés, etc.
- Ergonomie - Maintien en emploi
- **Vision et Audition**
- TND (Troubles du neuro-développement)



L'ÉQUIPE

- 10 ergothérapeutes
- 1 ergonome
- 1 documentaliste
- 4 médecins MPR (vacataires)
- 1 équipe support

NOS MISSIONS

- Informer et conseiller
- Evaluer et accompagner au choix des aides
- Assurer des consultations MPR (VPH + positionnement au fauteuil roulant)
- Former les professionnels et futurs professionnels
- Assurer une veille documentaire et techniques

58

Indépendance et neutralité



cramif.fr/escavie

escavie.cramif@assurance-maladie.fr

59

Deux antennes pour l'Ile de France :

ANTENNE 75 : 01 40 05 67 51

ANTENNE 77 : 01 44 65 79 20

Sur quoi on peut avoir une action ?



Image générée par IA

- **Les collègues et la hiérarchie**
- **L'environnement physique : Evaluation ergonomique**
 - Agencement global
 - L'emplacement du bureau ou du poste
 - L'acoustique des pièces
- **Qu'est-ce qui est déjà mis en place ?**
- **Qu'est-ce qui fonctionne**
 - Qu'est-ce qui fonctionne mais avec contraintes

61

Salarié appareillé : focus sur les appareils auditifs

- **Quelle gamme d'appareils, avec quelles options et quelles possibilités de connectique**
- **Si la personne appareillée est en difficulté, on essaie de déterminer pourquoi**

Les aides et aides-techniques : focus sur les appareils auditifs

- **Les appareils qui ne permettent pas d'aides-techniques**
- **Les appareils qui permettent des aides-techniques**

- **La compatibilité avec le téléphone mobile**

Les aides et aides-techniques

- **Les microphones additionnels**



- **Les boucles magnétiques (portatives ou installées)**

- Pour les appareils équipés et compatibles



- **Sur place ou à distance :**
 - Codage LPC
 - Prise de notes
 - Interprétation LSF
 - Reformulation orale
 - Reformulation écrite (par ex. en FALC)
 - Etc.

Les aides et aides-techniques

- **Les Appli et dispositifs**
 - AVA, Roger Voice, Latis (Vox Illud)Etc.
 - Les appli avec IA : Notes et compilation / reformulation (Ex Sams... S24)
 - Les réglages sur les logiciels de visio (sous-titrages)
- **Les appli « gratuites »**

Les aides et aides-techniques

- **Les casques**
 - Pour téléphoner
 - Pour diminuer le bruit



Circum aural



Supra aural



Basique à bande étroite



À conduction osseuse



À inserts

Les « autres » aides

- **Aide animalière : Chien écouteur**
- **Aides « indirectes » :**
 - Cours de lecture labiale
 - Prise en soin pluripro : améliorer l'utilisation de l'audition (travail du tri des informations dans le bruit, localisation des sons, stratégies de discrimination des phonèmes compliqués, etc.)
 - Aide à la gestion du stress et de la charge mentale

Les essais

- **Appareils auditifs**
- **Microphones additionnels**
- **Casques**

Le travail et la maison

- **Quand c'est difficile au travail, c'est souvent difficile à la maison**
- **Quelles aides-techniques mutualisées ou similaires ?**
 - Ex : Appareils auditifs appairés au tel portable Android ou iOS
 - Microphones additionnels, prise en main, applications

Cont
act



cramif.fr/escavie

escavie.cramif@assurance-maladie.fr

7
1

ANTENNE 75 : 01 40 05 67 51

ANTENNE 77 : 01 44 65 79 20

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

1/ Comprendre le handicap auditif et son retentissement

2/ La sécurisation des parcours des personnes sourdes et/ou malentendantes : zoom sur les actions proposées par ESCAVIE et ID Ergonomie

3/ Intégration et maintien en emploi des personnes présentant un trouble auditif : zoom sur les actions proposées par les Appuis Spécifiques handicap auditif et leur articulation avec les SPST

4/ Conclusion et Evaluation

3/ Intégration et maintien en emploi des personnes présentant un trouble auditif : zoom sur les actions proposées par les Appuis Spécifiques handicap auditif et leur articulation avec les SPST



Timing du replay : 1:06:00

Denise ATTIA

Intervenante spécialisée surdit 

AFIS



la surdit /malentendance





Combien de malentendants ou sourds ?

- Les estimations parlent de 9 à 10% de la population. soit près de 7 millions de personnes.
- La prévalence de la surdité permanente néonatale est estimée à environ 1 pour 1 000 naissances
- Entre 100 000 et 300 000 personnes utiliseraient la Langue des Signes Française (LSF) en métropole.
- 90% sont des devenus sourds
- 700 000  1 500 000 possèdent un équipement auditif

Qu'est-ce que la surdité ?

Une perte partielle ou totale du sens de
l'ouïe





Il ne faut surtout pas résumer la personne sourde
à son degré d'atteinte auditive !

Deux personnes sourdes ou malentendantes n'auront pas
obligatoirement le même niveau de communication :



- A l'oral
- A l'écrit
- En langue des signes

La diversité des personnes sourdes/malentendantes



Je suis
malentendant

Tu peux
répéter s'il-
te-plait ?

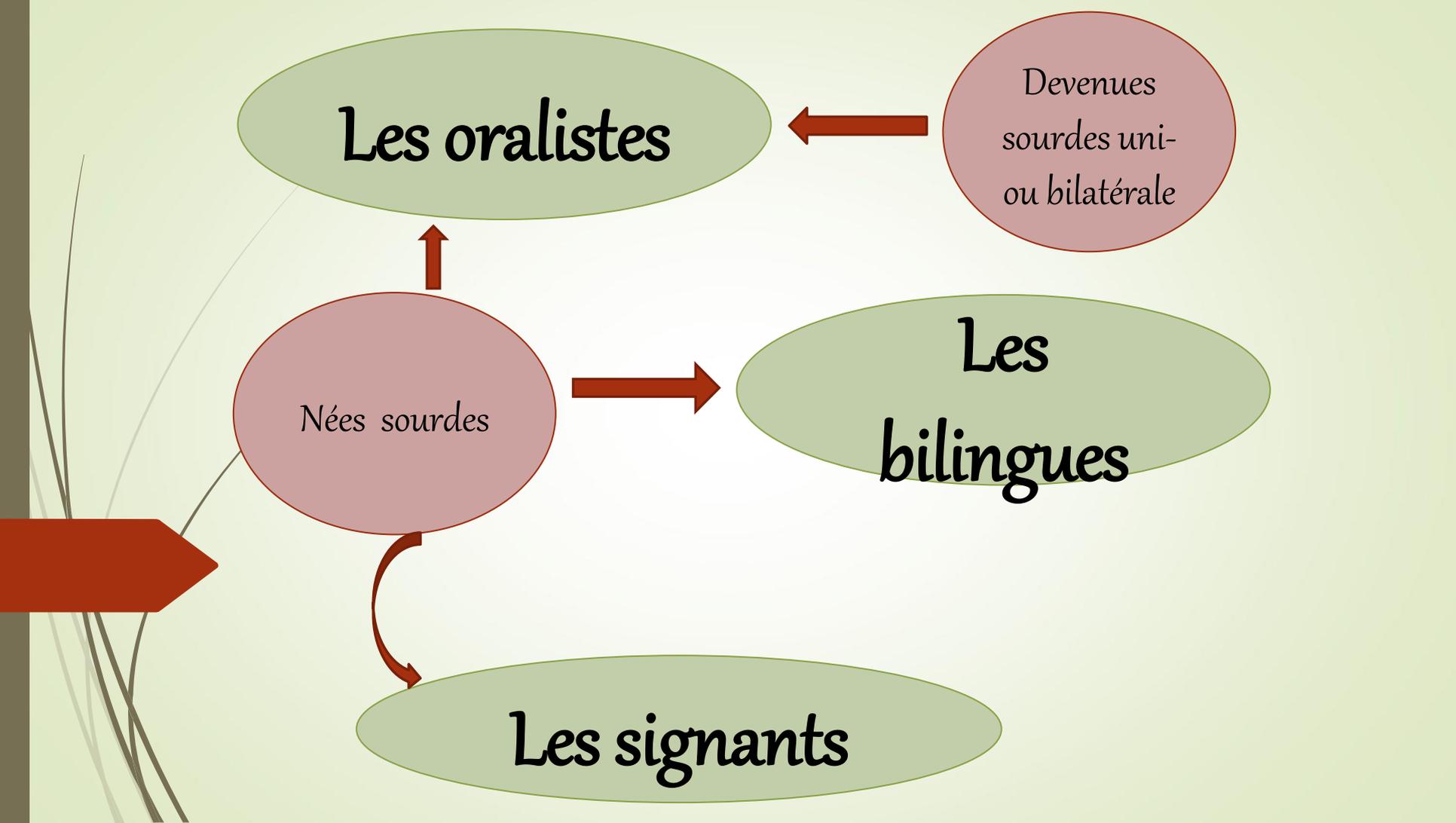


Je suis sourd
gestuel



Je suis sourd
oraliste





Les oralistes

Devenues
sourdes uni-
ou bilatérale

Nées sourdes

**Les
bilingues**

Les signants

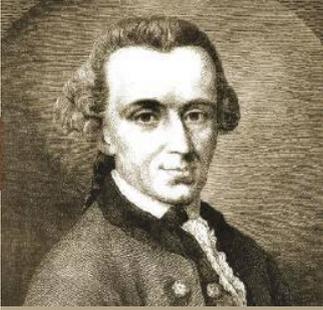


La surdit 

« handicap invisible »



Les personnes « entendantes » ont tendance   l'oublier **surtout** si la personne sourde parle bien. Certains sourds profonds oralisent tr s bien.



« Ne pas voir sépare l'homme des choses

Ne pas entendre sépare l'homme des hommes »

Emmanuel Kant (1724 – 1804)



Merci pour votre attention !

Des questions ?



3/ Intégration et maintien en emploi des personnes présentant un trouble auditif : zoom sur les actions proposées par les Appuis Spécifiques handicap auditif et leur articulation avec les SPST



Timing du replay : 1:24:48

Mélanie REY

Chargée de mission maintien
dans l'emploi

CAP emploi 77 maintien

1/ Comprendre le handicap auditif et son retentissement

2/ La sécurisation des parcours des personnes sourdes et/ou malentendantes : zoom sur les actions proposées par ESCAVIE et ID Ergonomie

3/ Intégration et maintien en emploi des personnes présentant un trouble auditif : zoom sur les actions proposées par les Appuis Spécifiques handicap auditif et leur articulation avec les SPST

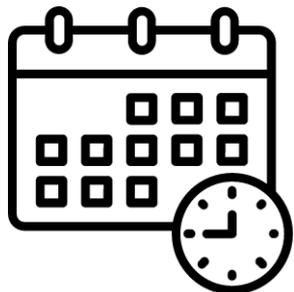
4/ Conclusion et Evaluation

Pour nous faire part de votre retour concernant l'atelier, rendez-vous sur



klaxoon

Le lien : <https://app.klaxoon.com/join/TYYKURQ>



Prochain atelier :

« De l'accompagnement individuel à une réflexion collective autour de l'amélioration globale des conditions de travail »

Merci pour votre attention !